
Règlements des tirages exclusifs offerts aux membres du Club du sommet

1. MODE DE PARTICIPATION

Pour être éligibles aux tirages offerts exclusivement aux membres du Club du sommet, les participants doivent être inscrits au Club du sommet, au moment des tirages, soit le 15 décembre 2010 pour le premier tirage, soit le 2 mai 2011 pour le second tirage.

L'inscription au Club du sommet peut se faire par l'intermédiaire du formulaire disponible sur le site Web de Ma santé au sommet ou par l'intermédiaire du formulaire papier disponible lors des différents kiosques de Ma santé au sommet.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le concours est destiné exclusivement aux membres du Club du sommet qui sont diplômés, employés et étudiants dûment inscrits durant l'année 2010-2011 de l'Université de Montréal, de HEC Montréal et de l'École Polytechnique, résidants au Québec et ayant atteint l'âge de majorité en date de leur participation au tirage. Les administrateurs et employés de Ma santé au sommet de même que leurs conjoints, enfants ou toutes autres personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas éligibles à ce concours.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le 15 décembre 2010 vers 14 h et le 2 mai 2011 vers 14 h, un tirage au sort sera effectué au CEPSUM. Ce tirage sera fait parmi tous les membres du Club du sommet. Le premier participant tiré au sort sera déclaré gagnant du prix, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Chaque participant tiré au sort sera contacté par téléphone au courant de la journée du tirage et devra réclamer son prix au CEPSUM selon les instructions de Ma santé au sommet dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date où il aura été joint pour la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si un gagnant ne peut être joint dans un délai de cinq (5) jours du tirage, un nouveau tirage aura lieu.

4. DESCRIPTION DU PRIX

Pur chacun des deux tirages, un seul prix sera tiré. Il consiste en un forfait *Détente et aventure* pour 2 personnes comprenant un accès aux parcours aériens et à la via ferrata à Arbraska Rawdon ainsi qu'un accès d'une journée aux bains nordiques du Spa La Source. La valeur totale de ce prix est 129,78 \$ plus taxes.

5. RÈGLES GÉNÉRALES

- 5.1 Chaque prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.
- 5.2 En cas d'impossibilité de fournir l'un des prix tels que décrits au présent règlement, Ma santé au sommet se réserve le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.
- 5.3 Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

Septembre 2010